



ASSEMBLEE GENERALE
16 février 2012
COMPTE RENDU

L'an deux mil douze, le 16 février, à vingt heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Montmartin sur Mer sous la Présidence de Eric de LAFORCADE, Président.

Étaient présents : G. TURGIS, A. VIEL, E. de LAFORCADE, V. BIDAN, Ph. PUDDU, J. DURET, N. DOUCHIN, P. CORBET, G. BUSNEL, D. LECORDIER, G. UNVOY, A. CROCI, M. GUIBLE, J. LEHODEY, J.B. RAULT, D. MARTIN, X. JACQUET, D. MARIE, G. PAISNEL, D. GILBERT, B. LEMIERE, O. BECK, J. MONTEIL, J. COUSIN, G. LE CALVEZ, J. DOYERE, J. TALBOT, E. LEBRUN, P. DUGUE, F. MARTIN, J.P. SALLIOT, C. DOUBLET, D. MAIRESSE, M. MAZURE, R. DELAUNEY, J. GUIGAUD, F. GUILLON, H. GUILLE, B. LEPLEY.

Absents excusés : M. DESPREZ (procuration à G. TURGIS), R. PREVEL (procuration à J. DURET), Ch. DOLLEY (remplacé par J. LEHODEY), B. LECORDIER (remplacée par J. COUSIN), D. CARIOU (procuration à M. MAZURE), M. BOIZARD (remplacé par F. GUILLON), M. VAILLANT (procuration à H. GUILLE).

Secrétaire de séance : G. TURGIS

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 14 décembre 2011 est validé à l'unanimité des membres présents.

Le compte rendu de l'Assemblée Générale du 02 février 2012 est validé à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour est inversé pour les points 1 et 2.

1 - Château de Regnéville : proposition d'une Autorisation d'Occupation Temporaire

Mr le Président indique que l'idée d'un bail emphytéotique a été abandonnée ; le Conseil Général propose une autorisation d'occupation temporaire pour une durée de 5 ans.

Mr Delauney précise que jusqu'à présent la commune de Regnéville-sur-Mer bénéficiait de cette AOT qui était renouvelée tous les ans. Compte-tenu du succès des actions et des animations proposées dans la cour du château, il pourrait être intéressant de proposer aux associations des 12 communes du canton d'y intervenir.

Mr le Président donne lecture d'un courrier de Mr Cariou.

Tony Durozier précise que le coût des travaux à réaliser afin que l'étage soit accessible est de 11700 € pour l'électricité + contrôle Socotec + gaine coupe-feu ; au final environ 16 000 € de travaux.

Mr Duret : + écran + parasols, c'est un chèque en blanc. A la commune de Regnéville de prendre cela en main avec l'association Regnéville Maritime.

Mr Mairesse indique qu'il est surpris sur la forme ayant cru voir que c'était déjà signé. Sur le fonds, c'est un projet qui intéresse Regnéville et qui n'intéresse pas Quetreville. Les dépenses sont sous estimées, ce projet va être cher et coûteux pour la Communauté de Communes.

Mr Beck précise qu'il ne s'agit pas d'un bail mais d'une mise à disposition. Il y a totale liberté de ne faire aucun investissement dans les bâtiments. En fonction des activités que l'on créera, on programmera les investissements.

Mr Guille précise qu'avec l'AOT, on doit se substituer au propriétaire.

Mr Mairesse demande pourquoi le Conseil Général ne continue pas à l'exploiter ?

Mr Rault demande ce qu'il en est du rapprochement avec d'autres collectivités et indique qu'en ayant déjà beaucoup de compétences cela peut avoir un effet rédhibitoire pour un rapprochement avec les collectivités voisines.

Mr Delauney souhaite remettre les choses dans l'ordre :

- 1- Jusqu'à présent l'Autorisation d'Occupation Temporaire est signée entre la commune et le Conseil Général
- 2- Il est proposé que soit la Communauté de Communes qui signe cette AOT

Il n'y a aucun engagement à faire des travaux.

La commune continuera si la Communauté de Communes refuse de signer cette AOT.

Si on souhaite utiliser les 2 salles de l'aile ouest, il y a nécessité de mettre en conformité.

Mr Duret ajoute qu'il n'y a pas de toilettes sur ce lieu ouvert au public.

Mr Delauney indique que cette année le lieu sera équipé avec des toilettes mobiles.

Mr le Président confirme qu'il y a un coût pour accéder aux bâtiments, mais l'AOT peut peut-être être redéfinie afin qu'elle ne concerne que la cour du château et la conciergerie.

Mr Mairesse demande à nouveau pourquoi le Conseil Général ne veut pas conserver ce château.

Mme Douchin ajoute « c'est là la question ».

Mme Mazure souhaite une réflexion à une autre échelle. Le cinéma et l'office de tourisme drainent des touristes ; le château de Regnéville peut être une vitrine si les associations communautaires s'y investissent. Si on veut que ce château reste un bien public, il faut faire quelque chose.

Mr Beck ajoute que le Conseil Général a investi dans 2 structures : les fours à chaux et le château, chaque année environ 1 300 personnes viennent voir des spectacles.

Mr Doublet demande à ce qu'une commission de sécurité passe afin d'estimer les travaux.

Vote à bulletin secret

Etes-vous favorable à ce que la Communauté de Communes prenne l'AOT en l'état ? :

Oui : 10

Non : 30

Blanc : 3

Délibération n°2012-02-13 : le Conseil Communautaire, à la majorité (10 pour, 30 contre et 3 blancs) refuse de signer l'Autorisation d'Occupation Temporaire telle que proposée actuellement par le Conseil Général.

2 – Cinéma : bilan des travaux

Mr le Président précise que le nombre d'entrées, depuis le 5 Août 2011, s'élève à 24 071 pour 663 séances.

Le coût total du projet s'élève à 1 081 415,27€ TTC avec un reste à charge pour la Communauté de Communes de 246 013,00 €.

Hubert Pagnier indique que les réserves seront levées semaine prochaine. Pour le problème de chaleur, l'installation du renouvellement de l'air a été remise en état. Il faut maintenant attendre pour voir si cela fonctionne.

Monsieur le Président fait état de relations tendues avec le Président de l'association alors que les élus, tout comme les agents de la collectivité, ont toujours essayé de faire en sorte que les travaux se passent bien et le résultat est remarquable.

Mme Mazure indique qu'il faut dissocier les problèmes relationnels du Président de l'association des bénévoles de l'association et remercie le Président de la Communauté de Communes de l'avoir fait. Beaucoup de bénévoles aspirent à retrouver des relations plus sereines avec la Communauté de Communes et trouvent que ce qui a été fait est bien.

Monsieur le Président indique que l'inauguration du Cinéma aura lieu le lundi 19 mars à 18h.

3 - Pays d'art et d'histoire du Coutançais : cotisation 2011 – nomination d'un représentant

Evelyne LESAGE indique que la cotisation pour l'année 2011 s'élève à 4 450,41 € (0,53€ par habitant) et qu'il serait souhaitable de la régulariser, des animations ayant été réalisées sur le territoire de la Communauté de Communes et notamment au Château de Regnéville.

Monsieur le Président précise que le Pays d'Art et d'Histoire a été créé en 1989 mais la structure qui l'a porté a été modifiée (TCPC).

Mr Mairesse indique que si la Communauté de Communes adhère à Pays d'Art et d'Histoire, il faut stopper les animations pour 2012.

Délibération n°2012-02-14 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de régulariser le versement de la cotisation 2011, soit 4 450,41 € à l'association Pays d'Art et d'Histoire mais refuse de nommer un représentant pour siéger à cette structure.

4 – Avenant 44^{ème} tranche de travaux – service eau

Monsieur le Président rappelle le détail des travaux de renouvellement de canalisation de la 44^{ème} tranche de travaux et précise que la reprise d'une antenne du réseau d'eau potable située en domaine privé rue de la mairie à Hauteville sur Mer nécessite l'individualisation de quatre branchements d'eau potable à partir du domaine public. Ces travaux complémentaires s'élèvent à la somme de 5 497 € HT ce qui représente 2,4 % du montant du marché initial de 229 039 € HT.

Délibération n°2012-02-15 : après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer l'avenant au marché de travaux de la 44^{ème} tranche pour un montant de 5 497 € HT avec le groupement CEGELEC/SITPO.

5 - Adhésion de la Communauté de Communes au CAUE en lieu et place des communes

L'objectif du CAUE consiste à promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage. Ses missions de base sont le conseil, la sensibilisation, la formation et l'information. Actuellement, les communes et les communautés de communes adhèrent individuellement au CAUE. Il est proposé que les communautés de communes prennent le relais et adhèrent à partir de 2012 pour l'ensemble des communes les constituant.

Mr Delauney fait remarquer que la Communauté de Communes n'a pas compétence urbanisme.

Mr Jacquet ajoute que l'adhésion se ferait au niveau de la communauté de communes mais les études complémentaires demandées par les communes resteraient à la charge des communes.

Mr Doyère est le représentant de la communauté de communes au CAUE et indique qu'un travail est effectué afin que l'architecture et l'environnement soient pris en compte dans tous les travaux.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Délibération n°2012-02-16 : après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (1 contre et 1 abstention) souhaite soutenir l'action du CAUE et décide d'adhérer au CAUE à compter de l'année 2012 en lieu et place des communes constituant la communauté de communes.

6 – Espaces Publics Numériques : tarifs pour la plastification de documents

Délibération n°2012-02-17 : après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs suivants pour la plastification de documents :

- 1 € la plastification d'un document A4
- 1,50 € la plastification d'un document A3
- 1 € le tirage sur papier glacé A4.

7 – Mauvaise réception de la TNT

Monsieur le Président indique que nous avons été saisis par Monsieur le Maire de Gouville-sur-Mer afin que toutes les collectivités délibèrent en dénonçant la mauvaise réception de la TNT.

Délibération n°2012-02-18 : après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, considérant que :

A – depuis le printemps 2012 la réception des programmes de télévision par la TNT est gravement perturbée voire inexistante pour de nombreux foyers de la communauté de communes,

B – les problèmes techniques, causes de cette situation, ont été bien identifiés par le CSA et l'ANF (agence nationale de fréquences),

C – ces problèmes résultent d'erreurs ou de négligences par la CSA dans la planification de fréquences des émetteurs environnants susceptibles de perturber la réception sur la côte ouest du cotentin et d'un suivi insuffisant et inadapté de l'expérience pilote du département de la Manche par FTN, effectuée dans une situation qui n'était pas une situation finale,

➤ demande au Ministre auprès du Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, chargé de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie numérique et au Ministre de la Culture et de la Communication, de prendre les dispositions permettant de rétablir un service normal de réception des programmes de télévision sur la côte Ouest de la Manche, en faisant effectuer les opérations ci-dessous :

- réaffectation des fréquences de l'émetteur de Cherbourg de telle manière que les programmes TFI, France 2, FR3, Arte et M6 ne soient plus émis sur des fréquences communes avec celles de l'émetteur de Brest,
- soutien financier du Conseil Général de la Manche dans son projet d'implantation de réémetteurs, solution prônée par le service technique du CSA comme étant la mieux adaptée pour pallier les graves problèmes rencontrés,

➤ attire l'attention des Ministres concernés sur le nombre de foyers concernés (environ 10 000) et sur les conséquences de cette situation pour la réception de l'information concernant l'actualité politique.

Divers :

Monsieur le Président indique que l'office de tourisme, après les labels « moteur » et « mental » vient d'obtenir le label relatif à la déficience auditive. Seulement 6 offices de tourisme détiennent ce label dans le département.

Monsieur le Président évoque une note de Monsieur le Préfet qui précise que le nombre de délégués communautaires sera revu à la baisse.

Mr Salliot demande pourquoi dans le guide touristique 2012, p29, figurent des restaurants de Bricqueville/Mer et Granville. Il lui est répondu que ces annonceurs demandent à y figurer et versent une somme correspondante à un tarif suivant la taille de leur encart publicitaire.

Mr Jacquet remercie les élus communautaires pour l'adhésion de la communauté de communes à l'association Biopousses.

La séance est levée à 22h